



Valorisation des jours d'un cet pour frais professionnels

Par **obarre94**, le **24/09/2011** à **15:42**

Bonjour,

Dans le cadre de ma profession, je vais effectuer une formation qualifiante que je finance moi même. Pour cela je dois prendre des jours sur mon temps de travail afin d'y participer. Etant cadre au forfait jour et disposant d'un compte épargne temps, je souhaiterai savoir s'il me serait possible de valoriser les jours pris pour cette formation au titre de frais professionnels et ce que je dois produire comme documents pour justificatif.

Cordialement.